



Dossier spécial « Formation et emploi »

Si Unifomation apporte conseil et expertise dans le montage et le financement d'actions de formation, il accompagne également ses adhérents dans une logique d'emploi. Votre opca répond ainsi aux objectifs de la loi du 24 novembre 2009 liant emploi et formation professionnelle. Employeurs, choisissez un dispositif alliant souplesse et aides financières : le contrat de professionnalisation. Contribuez à la lutte contre la précarité en favorisant l'accès des salariés en CDD à une qualification, grâce au CIF.

>>> [Explications](#)



En Aquitaine, insertion rime avec marketing et communication

Face à la concurrence du secteur marchand dans le domaine des services à la personne, les associations intermédiaires d'Aquitaine se sont lancées dans une vaste opération de formation et de communication.

>>> [Visite guidée](#)

Egalité professionnelle, il ne tient qu'à nous de la faire exister !

Comment faire ? Comment s'y prendre ? Comment agir pour faire avancer l'égalité homme/femme dans l'entreprise ? Unifomation propose à ses adhérents d'y réfléchir et de construire, avec eux et leurs équipes, des réponses opérationnelles.

>>> [Le programme des formations gratuites](#)

Dispositifs de formation : les nouveaux critères 2010

Périodes et contrats de pro, droit individuel à formation et congé individuel de formation... en 2010, les critères de prise en charge changent. Les raisons ? Des demandes en forte hausse, mais aussi les nouvelles dispositions de la loi de novembre 2009.

>>> [Consultez les nouveaux critères](#)

Coup de pouce pour vos projets de formation

Les projets de votre entreprise dépassent vos possibilités de financement sur le plan de formation ? Les aides financières complémentaires vous permettent de les réaliser grâce à l'accès aux fonds mutualisés. Réservées aux adhérents versant leur contribution à Unifomation, elles varient selon la taille de l'entreprise et la branche professionnelle.

>>> [A découvrir sur le site d'Unifomation](#)

Catalogues de formations gratuites : éditions 2010

L'Alsace et le Sport en Lorraine rejoignent les propositions des branches Aide à domicile, Animation, Golf, Missions locales-PAIO, Tourisme social et familial. Proposés aux adhérents par les branches professionnelles ou les délégations régionales d'Unifomation, ces catalogues, financés par les fonds mutualisés, rencontrent toujours un grand succès.

>>> [A consulter d'urgence](#)

Les + d'Unifomation

Saisir en ligne une demande d'aide financière, s'informer pas à pas de l'évolution de vos dossiers, suivre vos contributions et votre budget plan de formation, modifier vos coordonnées et réactualiser celles des salariés... voici quelques-unes des fonctionnalités offertes par votre [espace privé](#) sur le site d'Unifomation.

Le (s) chiffre (s) du mois

Au 1^{er} janvier 2010, les montants du Smic, de certaines allocations et minima sociaux ont changé. [Consultez notre récapitulatif.](#)

Calendrier de l'employeur - 30 avril 2010

C'est la date limite pour déclarer au Trésor public la participation de votre entreprise au développement de la formation professionnelle continue. Téléchargez le formulaire [Cerfa 2483](#) et sa [notice](#) explicative.

n° 9 Mars 2010

>>> **Actualité des branches**

Aide à domicile

Employeurs et salariés : se former ensemble

Animation

Formation gratuite : repérer les salariés en situation d'illettrisme.

Coopératives

Scop : la démocratie leur réussit.

Retraite complémentaire et prévoyance

[5 clips vidéo](#) pour présenter les métiers.

>>> **Actualité des régions**

Centre et Languedoc-Roussillon

Les Régions font leurs numéros... verts.

Paca

La région s'investit pour sécuriser les parcours dans l'aide à domicile.

>>> **Enjeux RH**

Le CUI : un contrat aidé unique

Emploi des seniors : pénalités repoussées.

Emploi des handicapés :

6 mois pour être en règle.

Prévention des risques professionnels :

- 10 fiches pratiques pour l'économie sociale.

- Un guide pour l'aide et les soins à domicile.

Grossesse et discrimination : s'informer et réagir.

>>> **Lutte contre l'illettrisme**

Bilan 2009, projets 2010 : la lutte continue.

>>> **Etudes et enquêtes**

Bilan de compétences : 83% des bénéficiaires satisfaits.

>>> **Voir, savoir, lire**

Agenda, Nominations, Documents.

< [Se désabonner](#) >

< [Contact](#) >

< [Mentions légales](#) >

S'engager dans une logique d'emploi



Si Uniformalion apporte conseil et expertise dans le montage et le financement d'actions de formation, il accompagne également ses adhérents dans une logique d'emploi.

Votre Opcv répond ainsi aux objectifs de la loi du 24 novembre 2009 liant emploi et formation professionnelle. Vous êtes employeurs ? Choisissez un dispositif alliant souplesse et aides financières : le contrat de professionnalisation. Contribuez à la lutte contre la précarité en favorisant l'accès des salariés en CDD à une qualification, grâce au CIF.

Le contrat de professionnalisation

Recruter un salarié tout en lui offrant la possibilité de se former à un métier : c'est tout l'enjeu de ce contrat en alternance. Le dispositif alterne périodes de formation, et activité de travail. Vous favorisez ainsi l'insertion ou la réinsertion professionnelle de :

- jeunes de 16 à 25 ans ;
- demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, inscrits à Pôle emploi ;
- bénéficiaires de minima sociaux – revenu de solidarité active (RSA) – allocation de solidarité spécifique (ASS) – allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- titulaires d'un **contrat unique d'insertion** (CUI).



En savoir plus sur le [contrat de pro](#)

Lire également [notre article](#) sur les nouveaux salariés d'Uniformalion chargés de promouvoir les contrats de pro. auprès des adhérents



Le congé individuel de formation des salariés en contrat à durée déterminée (CIF-CDD)

Les salariés qui justifient d'une activité salariée de 24 mois dans les 5 dernières années - dont 4 mois en CDD, consécutifs ou non, durant les 12 derniers mois -, peuvent accéder à la formation de leur choix en étant rémunérés par Uniformalion. Suivie le plus fréquemment après la fin du CDD, la formation peut débuter avant ce terme avec l'accord de l'employeur.

Après un excellent taux de prise charge des demandes de CIF-CDD en 2008, l'année 2009 voit un fléchissement avec 60% de dossiers pris en charge. Pour 2010, Uniformalion accompagne ses adhérents dans leurs projets de professionnalisation des salariés précaires et s'appuie sur des cofinancements pour répondre à leurs demandes.

En savoir plus sur le [CIF-CDD](#)

Que dit la loi ?

L'article 1 de la loi du 24 novembre 2009 stipule : « La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux ».

Contrats de pro : des « développeurs » en renfort

Huit nouveaux salariés arrivent en mars dans les délégations d'Unifformation de Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Rennes et Toulouse. Pendant 9 mois, ils vont sillonner les régions pour présenter aux adhérents les avantages du contrat de professionnalisation.

Face au chômage des jeunes et à une chute de 40 % des embauches en contrats de pro entre 2008 et 2009, l'Etat et les partenaires sociaux ont décidé de développer la promotion de la professionnalisation. Le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) a sollicité les Opcas pour qu'ils participent à cette action. Unifformation a répondu oui et a obtenu 12 postes – 8 sont actuellement pourvus – financés à près de 90% par le Fonds.

En présentant les avantages du contrat aux entreprises, surtout aux très petites, nos développeurs inciteront les employeurs à embaucher des jeunes et des adultes, demandeurs d'emplois ou bénéficiaires de minima sociaux.

En plus des contrats de pro, ils informeront nos adhérents sur la formation professionnelle continue, ce qui est fondamental pour les petites entreprises. Leur activité s'inscrira dans la diversité des réalités régionales et s'ajoutera aux services fournis par Unifformation. Elle se fera en collaboration et en synergie avec les conseillers et assistants qui connaissent bien nos adhérents, et leurs besoins.

Le FPSPP : pilier de la réforme de la formation

Le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) est l'innovation majeure de la réforme de la formation professionnelle. C'est le nouveau nom du fonds unique de péréquation (FUP) qui voit son rôle élargi. Outre redistribuer les excédents des collectes non utilisés par les Opcas, sa vocation est de participer, chaque année, à la formation de davantage de salariés peu qualifiés mais aussi - et c'est une première - de demandeurs d'emploi. Il sera alimenté par un pourcentage des contributions des entreprises, au titre du plan de formation, de la professionnalisation et du CIF. Ce pourcentage, qui sera décidé chaque année par les partenaires sociaux est de 13% pour 2010.

Quand insertion rime avec marketing et communication



Face à la concurrence du secteur marchand dans les services à la personne, les associations intermédiaires d'Aquitaine se sont lancées dans une démarche offensive. Elles entendent bien développer leur clientèle, par une vaste opération de formation et de communication.

Tout a commencé en 2007, avec le lancement du Plan d'action marketing (PAM), un projet coordonné par Aquitaine Associations Intermédiaires (AAI) le Groupement aquitain des réseaux de l'insertion par l'activité économique (**Garie**), en réponse à la baisse d'activité des associations.

Ce projet, ambitieux et original, consiste à professionnaliser les associations intermédiaires, par la formation à la relation clientèle et à l'action commerciale, des mots encore peu utilisés dans le secteur de l'insertion. Ces actions de formation sont d'ailleurs indispensables, car la démarche suppose un changement profond des pratiques. En tout, 32 salariés – secrétaires d'accueil, directeurs et chargés de développement – y ont participé.

Deuxième étape pour les associations : la construction d'une stratégie de communication et de marketing commune, afin de promouvoir leur image d'entreprises « différentes ». Et différentes, elles le sont, puisque leur mission première est d'accompagner les salariés en insertion vers un emploi durable. De quoi se démarquer de la concurrence...

Nouvelle identité visuelle, site internet commun, numéro de téléphone unique, édition d'une brochure, d'une affiche et d'un dépliant, relations presse... les associations ont choisi d'utiliser les grands moyens.

Elles ont décidé d'aller encore plus loin dans l'union. C'est ainsi qu'est né *Opus Domus**, réseau composé de 32 associations présentes en Dordogne, en Gironde, dans les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées Atlantiques. La nouvelle « marque » propose de partager un système commun de gestion commerciale, une charte qualité, et un guide méthodologique de la relation client.

Et ce n'est pas fini. Des journées d'échange sur les pratiques commerciales vont être organisées pour discuter des actions réussies, des outils ayant fait leurs preuves, des bonnes idées marketing. Sans oublier d'approfondir certaines questions comme les politiques tarifaires...

Partenaires et financements

Ce projet, coordonné par le Garie a reçu le soutien financier du Conseil régional d'Aquitaine, de l'Etat (les 5 DDTEFP d'Aquitaine), du Conseil général de Gironde, de Centres régionaux de ressources et d'animation (C2RA), d'Uniformation, Agefos-PME et Unifaf. Uniformation a financé les coûts pédagogiques des actions de formation de ses adhérents, sur ses fonds mutualisés, avec la participation des Directions départementales du travail et de la formation professionnelle.

Quelques chiffres

Les Associations intermédiaires accueillent des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle - allocataires des minima sociaux, chômeurs de longue durée ou âgés de plus de 50 ans, jeunes de faible niveau de qualification, etc. Ces salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement individualisé les incitant à redécouvrir leurs compétences et à se repositionner vis-à-vis de l'emploi et la formation...

La France dénombrait en 2004 environ 900 associations intermédiaires ayant fait travailler 3 400 salariés permanents (en équivalent temps plein) et surtout 179 800 salariés en insertion, mis à disposition des utilisateurs.

Source : Dares (Direction de l'animation et de la recherche des études et des statistiques).

** En latin, Opus signifie travail, tâche mais aussi ouvrage et œuvre ; Domus, maison ou ménage. Littéralement : le travail pour la maison.*

Pour en savoir plus

www.opusdomus.fr

N° de téléphone unique : 0 820 620 124 (0,12 € TTC/min)

L'égalité professionnelle, il ne tient qu'à nous de la faire exister !

Comment faire ? Comment s'y prendre ? Comment agir pour faire avancer l'égalité homme/femme dans l'entreprise ? Uniformation propose à ses adhérents d'y réfléchir et de construire, avec eux et leurs équipes, des réponses opérationnelles.

Des formations-actions vous sont proposées avec pour objectifs de :

- diffuser une culture de l'égalité et de la lutte contre les discriminations ;
- accompagner la mise en place d'actions et d'outils opérationnels ;
- mutualiser les bonnes pratiques.

Ces formations passent par trois temps : sensibilisation pour comprendre les enjeux de l'égalité professionnelle homme/femme dans l'entreprise ; accompagnement personnalisé de chaque entreprise pour démarrer des actions ; le dernier temps est consacré au partage d'expériences.

Réservées aux entreprises adhérentes, ces formations sont intégralement prises en charge par Uniformation, grâce à son Fonds d'intervention de l'économie sociale, et le concours de cofinancements, notamment régionaux.

Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre délégation régionale pour les sessions proposées en Bretagne et en Ile de France.

Pour les régions Aquitaine, Centre, Champagne-Ardenne et Paca, les programmes et les dates vous seront communiqués prochainement.

Bretagne

Formations de 2 journées et accompagnement individualisé des entreprises adhérentes.

Aide à Domicile

1^{ère} journée Rennes, le 29 avril – 2^{nde} journée Brest, le 2 décembre

Organismes de formation

1^{ère} journée, Rennes le 28 avril – 2^{nde} journée Brest, le 2 décembre

Missions locales-PAIO et comités d'entreprise : programmes et dates à l'étude pour le second semestre 2010.

Ile de France

Formations d'une ou deux journées à Paris, dans les locaux d'Uniformation et accompagnement individualisé des entreprises adhérentes.

Organismes de formation

1 session d'une journée, le 21 avril.

Toutes entreprises adhérentes (hors organismes de formation et aide à domicile)

2 sessions de 2 journées : 13 avril et 6 juillet - 22 avril et 8 juillet

Aide à Domicile : programmes et dates à l'étude pour le second semestre 2010.

Pour en savoir plus : contactez les délégations régionales d'Uniformation - N° tél. unique : 0 820 205 206 (coût d'un appel local).

L'espace privé vous facilite la vie



Saisir en ligne une demande d'aide financière, s'informer de l'évolution d'un dossier, suivre vos contributions et votre budget plan de formation, modifier vos coordonnées et réactualiser celles des salariés... voici quelques-unes des fonctionnalités offertes par votre espace privé, sur le site d'Uniformation.

De plus en plus d'employeurs adhérents utilisent cet outil de gestion, conçu pour fluidifier les relations avec les services d'Uniformation. Pourquoi pas vous ?

Il vous suffit d'accéder à votre espace privatif, muni de votre n°Icom* et de votre code confidentiel. Vous obtiendrez ce dernier sur la page de connexion à l'espace privé, et pourrez le modifier grâce à une procédure simplifiée.

L'an prochain, de nouveaux services en ligne seront à portée de main :

- la saisie de votre bordereau de contribution,
- les inscriptions de vos salariés aux formations gratuites proposées par votre secteur, votre branche professionnelle ou votre région.

Quant aux salariés déposant une demande de Congé individuel de formation (CIF), un numéro d'identification et un code confidentiel leur sont fournis afin qu'ils puissent connaître la décision de financement. Si leur dossier est accepté, ils pourront en suivre le déroulement sur l'espace privé.

****Le n°Icom : il s'agit de votre numéro d'identification à Uniformation. Composé de 8 chiffres, il vous est rappelé dans tous nos courriers.***

Les chiffres du mois

Au 1er janvier 2010, les montants du Smic, de certaines allocations ou minima sociaux ont changé. Consultez notre récapitulatif.

Smic horaire brut	8,86 €/heure	En France, c'est le salaire minimum horaire en dessous duquel aucun salarié ne peut être payé. Il est réévalué au minimum tous les ans au 1er janvier.
Smic mensuel brut (base 35 heures)	1 343,80 € / mois	
Smic mensuel net	1 055,42 €	
Revenu de solidarité active (RSA)	469,09 € /mois	Le RSA remplace le RMI et l'allocation de parent isolé. Ce complément de revenu réservé aux plus de 25 ans, serait, selon une annonce du premier ministre, étendu aux jeunes de 18 à 25 ans en septembre 2010.
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	15,14 €/jour 454,20 €/mois	Cette allocation est versée aux demandeurs d'emploi dont les droits aux allocations de retour à l'emploi ou de fin de formation sont épuisés.
Allocation équivalent retraite	32,69€/jour 994 € par mois	Elle est versée aux demandeurs d'emploi de moins de 60 ans totalisant 160 trimestres d'assurance vieillesse, en complément ou en remplacement de l'allocation de retour à l'emploi.
Plafond de la sécurité sociale	2 885 € par mois	Ce plafond est utilisé pour le calcul des cotisations sociales et de certaines prestations.

Liens utiles

www.travail-solidarite.gouv

www.rsa.gouv

Employeurs et salariés : se former ensemble



La branche de l'aide à domicile et Uniformation proposent une formation gratuite de 2 jours intitulée « Mieux promouvoir l'aide à domicile en valorisant la professionnalisation des salariés ». Les stagiaires ? Des représentants des directions et des salariés de chaque structure, composant des binômes paritaires.

En 2010, plus de 100 sessions sont proposées sur tout le territoire métropolitain. Cette initiative, portée par les partenaires sociaux, propose de s'appuyer sur les atouts du secteur, pour bâtir une communication valorisant l'entreprise. Le but étant de faire connaître, et reconnaître, ses spécificités dans le vaste paysage des services à la personne.

La formation-action, en permettant l'appropriation d'un langage et d'une culture commune, favorisera une meilleure communication, adaptée à la stratégie et aux besoins de la structure. Voici un aperçu des objectifs poursuivis :

- Communiquer efficacement sur le secteur d'activité, son contexte, ses enjeux et ses métiers.
- Faire connaître et reconnaître les spécificités de sa structure.
- Acquérir une méthodologie pour préparer, échanger et communiquer avec l'ensemble des interlocuteurs - internes et externes.
- Adapter l'approche des différents interlocuteurs grâce à un argumentaire de communication spécifique.

Renseignements et inscriptions sur www.uniformation.fr

Quelques chiffres sur la professionnalisation de la branche de l'aide à domicile

En 2008, près d'un tiers des 200 000 salariés de la branche de l'aide à domicile ont été formés à accompagner des personnes âgées dépendantes, handicapées et des familles en difficulté. Cette politique de professionnalisation donne au secteur une place d'acteur majeur dans l'accompagnement social et fait qu'il se distingue des services de confort proposés aux particuliers.

- Plus de 97 000 salariés ont suivi une formation (24% de plus qu'en 2007).
- Près de 61 millions d'euros ont été engagés par Uniformation (+30% par rapport à 2007).
- Le nombre d'heures de formation a augmenté de 38% par rapport à 2007.

Source : bilan d'activité Uniformation 2008

Formation gratuite : consolider les compétences-clés des salariés



La branche de l'Animation propose aux employeurs et encadrants, une formation d'une journée. Son but : acquérir les connaissances permettant d'identifier les salariés en difficulté par rapport aux savoirs de base.

Repérer les situations d'illettrisme, mettre en place un dispositif de formation adapté, favoriser la professionnalisation et sécuriser les parcours des salariés mais aussi la qualité du service rendu : tels sont les objectifs de cette formation.

Après Marseille en février, plusieurs sessions sont proposées aux employeurs et encadrants en 2010 :

- Paris, le 20 mai
- Strasbourg, le 8 juin
- Lille, le 17 septembre

Retrouvez le programme de la formation en page 10 du [catalogue](#) ainsi que le bulletin d'inscription à retourner à votre délégation régionale.

Ces formations financées par les fonds mutualisés de la branche Animation, sont réservées aux entreprises versant la totalité de leurs contributions conventionnelles à Uniformalion.

Scop : la démocratie leur réussit



leScop
la démocratie nous réussit

La crise donnerait-elle raison à ces entrepreneurs « différents » qui défendent une autre idée de l'économie ? Les Sociétés coopératives et participatives en sont persuadées. Leur présence au Salon des entrepreneurs de février dernier, à Paris a d'ailleurs été très remarquée.

La France compte près de 2 000 sociétés coopératives et participatives, regroupant 40 000 salariés co-entrepreneurs. Elles se développent dans tous les secteurs d'activité et offrent le spectacle d'une belle santé financière. Toutes sont remarquables par leur projet même, qui tend à concilier impératif de rentabilité et respect des hommes.

Les Scop s'offrent un véritable « coup de jeune » à l'occasion du lancement de leur nouveau label. Le slogan du mouvement – La démocratie nous réussit – « souligne autant la santé financière des Scop que l'épanouissement de ceux qui y travaillent » d'après ses responsables. Ces résultats sont donc une « invitation à rejoindre un mouvement qui prend chaque jour plus d'ampleur et de sens. »

Beaucoup d'informations et de bonnes idées à retrouver sur leur nouveau site www.les-scop.coop

Les régions font leurs numéros... verts

Aux premières loges de la formation professionnelle, les régions jouent un rôle important dans l'information sur les dispositifs.

Le Centre et le Languedoc-Roussillon ont donc lancé des plateformes d'information, tous publics – jeunes arrivant sur le marché du travail, salariés, demandeurs d'emploi, représentants du personnel ou responsables des entreprises.

Unifformation participe à ces deux expériences de numéros verts.

Région Centre



un service gratuit d'information en région Centre sur la formation professionnelle et les dispositifs permettant l'évolution des parcours professionnels

N°Vert 0 800 222 100

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

vous pouvez également consulter le site Etoile : www.ettoile.regioncentre.fr

Région Languedoc-Roussillon



Demandeurs d'emploi, jeunes en insertion

N°Vert 0 800 00 70 70

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Salariés et entreprises

N°Vert 0 800 00 74 74

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Aide à domicile : la région Paca s'investit pour sécuriser les parcours



Aider les acteurs économiques locaux à résister à la crise et maintenir l'emploi : c'est le pari proposé aux structures de l'aide à domicile de la Région Paca. Cathy Desoutter, d'Uniformation Sud-Est, nous présente ce beau projet, alliant formation et ressources humaines.

« C'est un dispositif totalement innovant, qui n'a pas son équivalent au niveau national », assure Cathy Desoutter, déléguée interrégionale Sud-Est d'Uniformation. Le Conseil régional Paca, en concertation avec la branche de l'aide à domicile, met en place un fonds de sécurisation des parcours professionnels. Le **Prides** (Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire) Services à la personne et la **CNSA** Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie sont partenaires du projet.

Confié à Uniformation, le fonds Initiative régionale pour l'investissement social (Iris) d'un montant de près de 4 millions d'euros, a pour objectif de soutenir le secteur selon 3 axes :

- Réduire le temps de travail partiel subi
- Soutenir les projets de reconversion et d'évolution professionnelle, particulièrement dans les entreprises en situation de crise économique
- Accompagner l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi dans le secteur d'activité, en lien avec les employeurs.

Cathy Desoutter précise que pour bénéficier du soutien du fonds, « l'entreprise devra proposer un projet réaliste de développement ou de redéploiement de son activité. La cohérence avec un projet de valorisation des ressources humaines devra s'imposer ». Ceci posé, entrons dans le vif du sujet.

Réduire le temps partiel subi

Le principe est le suivant : vous vous engagez à augmenter le temps de travail des salariés intervenant à domicile. L'augmentation du temps de travail permet d'organiser un parcours de formation et d'actions de professionnalisation pendant une période de 2 ans. Ce parcours est financé à 100% par Iris (coûts pédagogiques, rémunérations et frais de déplacement).

Appui aux salariés des entreprises en difficulté

Le fonds Iris pourra financer :

- votre plan de formation, si votre entreprise rencontre des difficultés conjoncturelles et souhaite développer les qualifications des salariés plutôt que de les licencier ;
- les périodes de professionnalisation pour les salariés les plus fragiles, si la formation permet le maintien dans l'emploi ;
- les parcours de reconversion de salariés victimes de licenciements économiques (prise en charge de coûts de formation supplémentaires à ceux prévus par les dispositifs existants).
- Le fonds régional pourra également accompagner des salariés dans l'accès à une qualification reconnue, garantissant une évolution professionnelle dans, ou en dehors, de l'entreprise.

Professionalisation et qualification de demandeurs d'emploi

- En tant qu'employeur, vous serez soutenus pour recruter en contrats de professionnalisation. La région Paca abonde le financement d'Uniformalion concernant la rémunération des salariés pendant le temps de formation.
- Par ailleurs, les demandeurs d'emploi repérés bénéficieront d'un parcours de pré-qualification en vue de leur embauche en tant d'intervenant à domicile.

Pour en savoir plus, contactez Cathy Desoutter, déléguée interrégionale Uniformalion Sud-Est : cdesoutter@uniformalion.fr

Le CUI : un contrat aidé unique

Nouveau sigle, nouveau contrat. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat initiative-emploi (CIE) sont rassemblés sous un même régime et une même dénomination : le contrat unique d'insertion (CUI).

Le CUI est un contrat de travail (en CDD ou en CDI) dont l'objectif est de faciliter l'insertion des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Le contrat de travail est lié à une convention signée par l'employeur et le salarié, et selon le cas, Pôle Emploi ou le conseil général si le bénéficiaire perçoit le revenu de solidarité active (RSA) financé par le département.

En contrepartie, les entreprises obtiennent une aide financière, calculée sur la base d'un pourcentage du Smic horaire. A cette aide s'ajoutent pour les CUI conclus dans le secteur non marchand, des exonérations de charges sociales (assurances sociales, allocations familiales, etc.).

Autre particularité : l'accompagnement assuré par un salarié, volontaire et qualifié, ou par l'employeur lui-même. Le tuteur entre autres missions, participe à l'accueil du salarié, l'informe, le guide et contribue à l'acquisition des savoir-faire professionnels.

Le contrat d'avenir et le contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (Ci-rma) sont également remplacés par le CUI. Des modalités de passage entre les contrats sont prévues, afin d'éviter les ruptures de parcours.

Nouveau !

La loi du 24 novembre 2009 ouvre aux titulaires d'un CUI, l'accès aux périodes de professionnalisation (pour des formations d'une durée au moins égale à 80 heures) et au contrat de professionnalisation.

Contrats aidés – Programmation 2010

21 000 contrats sont prévus pour le volet non marchand du CUI, dotés d'une aide de 90 à 95% du Smic et de 105% pour les ateliers et chantiers d'insertion.

Pour en savoir plus et télécharger la convention individuelle : www.travail-solidarite.gouv.fr

Emploi des seniors : pénalités repoussées



Les entreprises de 50 à 300 salariés qui n'ont pas encore signé d'accord de branche, ou de plan d'action relatif à l'emploi des seniors, disposent d'une prolongation de 3 mois avant d'être pénalisées.

Au-delà du 30 avril 2010, les entreprises « retardataires » paieront une pénalité de 1% des rémunérations versées aux salariés, calculée à partir du 1^{er} avril 2010. Le produit en sera versé à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS). Ce délai devrait également permettre aux branches professionnelles de finaliser un accord.

Le texte détaille les six domaines d'action sur lesquels doivent porter plans et accords :

- le recrutement des salariés âgés,
- l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles,
- l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité,
- le développement des compétences et des qualifications et l'accès à la formation,
- l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite,
- la transmission des savoirs et des compétences et le développement du tutorat.

Rappelons que les entreprises doivent se fixer un objectif chiffré de « maintien dans l'emploi » pour les salariés de plus de 55 ans, tandis que « l'objectif de recrutement » concerne les plus de 50 ans.

A lire aussi : notre précédent article sur ce sujet

Liens utiles

www.securite-sociale.fr

www.travail-solidarit.gouv

Handicap : un délai de 6 mois accordé aux PME



La loi handicap du 11 février 2005 fixe un cadre nettement plus strict pour l'emploi des personnes souffrant d'un handicap. Néanmoins, les employeurs ont jusqu'au 31 juillet 2010 pour se mettre en conformité.

Les entreprises employant au moins 20 salariés n'ayant réalisé aucune action en faveur de l'emploi des personnes handicapées, verront leur contribution fortement majorée en 2010 (de 400 à 1 500 fois le Smic horaire)... [Lire notre précédent article](#).

Si votre établissement compte en 2009 un effectif compris entre 20 et 49 salariés et n'a réalisé aucune action positive en 2006, 2007, 2008 et 2009, vous disposez d'un délai supplémentaire de 6 mois pour :

- réaliser **une action positive** en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- remplir et renvoyer la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) ;
- régler la contribution à l'Agefiph.

Pour tout savoir sur la marche à suivre, téléchargez le [dossier spécial](#) sur le site de l'Agefiph

Qu'est-ce qu'une action positive
Vous pouvez recruter un collaborateur handicapé (en sous-traitant avec un Etablissement et service d'aide par le travail, une entreprise adaptée ou un Centre de distribution de travail à domicile). Vous pouvez également signer un accord d'entreprise, en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

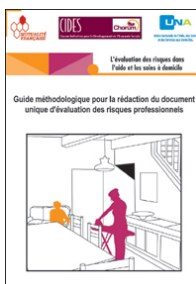
Prévention des risques professionnels : 10 fiches et un guide

Chorum et son pôle de recherche et d'action pour le partage et la valorisation des meilleures pratiques (Cides), proposent des fiches destinées à tous les employeurs de l'économie sociale*, et un guide pour les entreprises de l'aide et du soin à domicile. Indispensables, alors que la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation.



Conçues en collaboration avec l'Usgeres, ces 10 **fiches pratiques**, font le tour de la question. Méthodologie de rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action de prévention, formation à la santé au travail, dialogue social, intégration des travailleurs souffrant d'un handicap...

** Rappelons que le secteur emploie plus de 2,1 millions de salariés, soit près de 1 sur 10 en France.*



Réalisé avec l'Una (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles) et la Mutualité française, le guide accompagne des entreprises pour lesquelles la pénibilité des situations de travail et de l'implication des salariés auprès des bénéficiaires et patients sont des enjeux cruciaux. Ce guide explique comment faire d'une obligation légale, une opportunité de prévention.

Chorum, l'Usgeres et Uniformation ont organisé une conférence-débat intitulée « Intégrer la prévention des risques professionnels dans une stratégie de GRH », dans le cadre du Salon de l'emploi responsable en décembre 2009. Vous pouvez en lire le [compte rendu](#) sur le site du Cides

Liens utiles

www.chorum.fr

www.usgeres.fr

www.una.fr

www.mutualite.fr

Discrimination et grossesse : s'informer et réagir



Est-il obligatoire de déclarer sa grossesse lors d'un entretien d'embauche ? Comment annoncer sa grossesse à son employeur ? Une femme enceinte peut-elle être licenciée ? Les réponses de la Halde.

Pour répondre à ces questions, la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) propose un **dépliant** « Les conseils de la HALDE – Une grossesse sans discrimination ».

1.5 million d'exemplaires seront ainsi diffusés dans des espaces accueillant du public (Caisses d'allocations familiales, MJD, planning familial, maternités, etc.).

Cette information s'avère indispensable. D'après un sondage de février 2009, près d'un Français sur deux (46%) estimait qu'être enceinte constituait un inconvénient dans la vie professionnelle. Ainsi, 23% des femmes déclaraient avoir été questionnées sur leurs projets parentaux lors d'un entretien professionnel.

Depuis sa création, la Halde a reçu plus de 400 réclamations liées à la grossesse, dont plus de 60 % (250 réclamations) au cours de l'année 2009.

Les interventions de la Haute autorité ont abouti à des condamnations devant les tribunaux : des salariées enceintes licenciées ont obtenu des indemnités allant de 15 000 à 200 000 €.

Pour en savoir plus sur toutes les discriminations en matière d'emploi, d'accès au logement, à l'éducation, aux services publics... rendez-vous sur le site de la Halde : www.halde.fr

Téléchargez le **sondage** réalisé par le CSA pour la Halde en février 2009.

Illettrisme : la lutte continue



La lutte contre l'illettrisme a commencé il y a plus de 10 ans à Uniformation. Elle requiert persévérance, conviction et détermination. Le bilan 2009, plus qu'encourageant, présage d'une bonne année 2010.

Ci-contre et en avant-première pour nos lecteurs, l'image de la plaquette illettrisme, bientôt disponible sur notre site et auprès de nos délégations régionales.

En 2009, Uniformation et ses adhérents ont consacré 1,1 million d'euros* à ce combat pour la dignité. Cinq cents salariés ont suivi une action de formation aux savoirs de base tandis que 50 employeurs, ou responsables d'entreprises, participaient à une action de sensibilisation dans toute la France (Ile de France, Lorraine, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Corse, Paca, Poitou-Charentes et Aquitaine).

Au total, ce sont 105 entreprises adhérentes qui se sont engagées, avec un taux record de 43% pour l'aide à domicile, suivie par l'insertion (21%), l'animation (12%) ou encore les Missions locales-PAIO, les FSJT, la Mutualité, etc. Près de 63 500 heures de formation ont été financées, avec une moyenne de 125 heures par stagiaire.

Pour les entreprises, ces formations ont des conséquences positives sur leur fonctionnement (communication entre salariés ou avec l'encadrement, relations de travail, qualité de service). Pour les salariés, les effets produits sont immédiats (meilleure confiance en soi, motivation, prise de recul par rapport aux pratiques, gain en autonomie sur le poste de travail) et concourent à sécuriser les trajectoires professionnelles.

L'année 2009 a été celle de la consolidation de partenariats avec la signature d'accords cadre au niveau national et régional, avec les préfetures, les Directions régionales de l'emploi et de la formation professionnelle, l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), le Réseau Chantier école... Sans oublier la participation à la construction d'un référentiel des compétences-clés piloté par l'ANLCI.

Quant à l'information des entreprises, elle s'est traduite par un intense travail de terrain des conseillers en formation lors de rencontres avec les adhérents et les acteurs institutionnels. La presse - spécialisée, nationale et régionale - a relayé a de nombreuses reprises les initiatives de notre Opc.

* Le financement des actions de lutte contre l'illettrisme

- 760 000€ proviennent du Fies (Fonds d'intervention de l'économie sociale d'Uniformation) alimenté par un pourcentage des contributions des entreprises adhérentes ;
- 340 000 € sont pris en charge par les employeurs, les branches professionnelles, les conseils régionaux, les directions départementales et régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Vous souhaitez organiser une action de formation aux savoirs de base ou une action de repérage des salariés en situation d'illettrisme ? Contactez votre délégation régionale – N° de tél. unique : 0 820 205 206 (coût d'un appel local).

Bilan de compétences : 83% des bénéficiaires satisfaits



Fin 2009, Uniformation a réalisé une enquête* auprès des bénéficiaires du congé bilan de compétences des années 2007 et 2008. Le résultat est encourageant : 83% se disent satisfaits.

Qui l'eut cru ? 80% des bénéficiaires des bilans de compétences financés par Uniformation en 2007 et 2008, sont des femmes. La moyenne d'âge (hommes compris...) est de 38 ans et demi. Quant au niveau de formation, il est élevé, près d'un tiers ayant au moins un niveau Bac + 4. Dans ce domaine, on note des disparités selon l'âge des bénéficiaires : pour les plus de 40 ans, le niveau Bac est le plus représenté.

Malgré ces niveaux de formation, plus des deux tiers des bénéficiaires occupent des postes d'employés ; plus de 30% travaillent dans des entreprises de moins de 20 salariés, avec une très forte demande des Parisiens et Franciliens, suivis des habitants de Rhône-Alpes et des Pays de la Loire.

Parmi les raisons motivant le recours au bilan de compétences figurent, au premier rang, le besoin de faire le point de ses... compétences (50%), suivie par la perspective d'un changement de métier. Quant aux incidences du bilan, il a permis à un tiers des personnes interrogées d'initier un projet de formation. Le dispositif est donc apprécié, même s'il a relativement peu d'effets sur une évolution professionnelle à court terme.

** Enquête réalisée en 2009 par le Département Ressources d'Uniformation. Elle s'appuie sur les éléments qualitatifs recueillis grâce aux 1 030 réponses de bénéficiaires de bilans de compétences, (taux de réponse de 60%), et sur les éléments quantitatifs extraits de la base de données de l'Opc.*

Nominations

Jeannette Bougrab est la nouvelle présidente de l'Acisé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances).

Agenda

Salon des métiers du grand âge - Paris, les 7 et 8 avril 2010

www.les-metiers-du-grand-age.com

Documents

« La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ? »

la Note de veille n°164 de janvier 2010 du Centre d'analyse stratégique.

www.strategie.gouv.fr

En bref

La Dieses (délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale) disparaît. Elle est remplacée par la DGCS (direction générale de la cohésion sociale). Ses missions sont définies par un décret publié au JO du 26 janvier.

Décret 2010-95 du 25/1/10 relatif à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales et portant création d'une direction générale de la cohésion sociale.

Projet de loi de finances 2010 : Un fonds sera doté de 100 millions d'euros pour financer les organismes relevant de l'économie sociale Il pourra être « *abondé par d'autres acteurs* ». Les financements seront versés aux bénéficiaires soit directement par le fonds, soit « *via les organismes spécialisés dans ce type d'activité* », précise Bercy (source AEF).

Mentions légales

Vous recevez cette lettre d'information parce que votre entreprise est adhérente à Uniformation, ou que vous figurez sur nos fichiers en tant qu'abonné, partenaire ou prestataire...

Conformément à la loi « Informatique et liberté » vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant et pouvez demander leur modification. Pour ce faire, il vous suffit de nous contacter.

Uni information est l'infolettre d'Uniformation, l'Opcv de l'économie sociale.

43, Bd Diderot BP 80057 75560 Paris cedex 12

Courriel : infocom@uniformation.fr

Directeur de la publication : Robert Baron, président.

Rédaction, création graphique et réalisation : Département communication.

Ils ont collaboré à ce numéro : Romain Artiges, Florence Bailleul, Aline Bomba, Vincent Bosson, Catherine Brochon-Burguière, Isabelle Carlier, Mylène Couturier, Manuelle Darnat, Cathy Desoutter, Véronique Gault, Agnès Lahouati, Morgane Lecorre, Yveline Le Moign, Laurent Muscat, Anne Olivieri, Martine Rebière, Frédéric Zubrzycki.

*Avec tous nos remerciements à Judicaël Bénét, chargée de mission Pôle Egalité et prévention des discriminations auprès du Gema et de l'Usgeres
www.gema.fr et www.usgeres.fr*

Photos : iStockphoto et Uniformation.